


CHAUFFAGES : LES BONS GESTES

Les appareils à combustion ont un impact sur la qualité de l'air et ont aussi des effets sur la santé, notamment respiratoire.

Apport d'air indispensable

- **Aérer quotidiennement** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air de la ventilation
- **S'assurer de la présence** et de la non obstruction de l'arrivée d'air basse à proximité de l'insert

Combustible

- **Du bois sec non traité et sans produits chimiques** (pas de bois de récupération, palettes, peint ou vernis)
- **Un combustible de qualité**
ex : « NF bois de chauffage », « France Bois Bûche »
pour les pellets : 


NB: stocker le bois à l'extérieur, à l'abri de l'humidité







Dans l'idéal

- **Privilégier une température de 19-20°C** le jour et de 17°C la nuit
- **Maintenir dans toutes les pièces** une température constante en évitant des écarts de température de plus de 2 degrés, en saison froide

En cas de dysfonctionnement

Inconfort thermique 
Production de polluants :

- Monoxyde de carbone 
- Humidité 
- Gaz brûlés 
- Particules fines ... 

Ou oxydes d'azote, particules, monoxyde de carbone, gaz carbonique, humidité

Appareils de combustion à bois

- Préférer un insert à un foyer ouvert
- **Faire nettoyer** la cheminée ou le poêle par une personne non sensible sur le plan respiratoire
- **Faire ramoner le conduit de fumée** (2 X par an dont un ramonage en période de chauffe) (attestation obligatoire pour les assurances)

Feu à pétrole/gaz



- **Supprimer le poêle à pétrole**, qui n'a pas de conduit d'évacuation des gaz brûlés vers l'extérieur
- S'il est nécessaire, l'utiliser au **maximum 2 heures d'affilée**, sans oublier d'aérer pour renouveler l'air
- **Préférer un chauffage d'appoint électrique**

Chaudières, chauffe-eau, chauffages d'appoint

- **Respecter les consignes d'utilisation** indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil
- **Faire vérifier vos appareils** par un professionnel qualifié (obligatoire une fois par an)



CHAUFFAGES : RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Inconfort thermique**
(ressenti de froid ou d'humidité)

Connaître l'origine et la traiter si possible :

 - problème d'humidité ?
 - problème d'isolation ?
 - problème de chauffage ?
- Moyen de chauffage semble insuffisant**

Il appartient au propriétaire de fournir un moyen de chauffage suffisant, en état de fonctionnement ainsi que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) (obligatoire pour toute mise en location depuis le 01/07/2007).
- Absence volontaire de chauffage dans une pièce**

Chauffer un minimum la pièce afin d'éviter les écarts de température qui favorisent les phénomènes de condensation avec risque de développements de moisissures.
- Utilisation d'un groupe électrogène**

L'utiliser impérativement à l'extérieur du logement.
- Utilisation d'un appareil au charbon**

Ne pas mettre le feu au ralenti en période de redoux.

Le monoxyde de carbone

C'est un gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel. Il provoque maux de têtes, nausées, fatigue... et, dans les cas les plus graves, le coma voire le décès.

L'émission de monoxyde de carbone peut être provoquée par :

- le **mauvais entretien des appareils** de chauffage et de production d'eau chaude
- une **mauvaise ventilation ou aération** du logement
- une **mauvaise évacuation des produits de la combustion** via les conduits
- une **mauvaise utilisation de certains appareils** (chauffages d'appoint mobiles utilisés sur de longues durées, braseros ou barbecues utilisés comme mode de chauffage, groupes électrogènes placés à l'intérieur...)



Si des travaux de rénovation énergétique sont envisagés ou nécessaires : se rapprocher d'un conseiller info énergie de la plateforme FAIRE, qui pourra accompagner locataires comme propriétaires en cas de projets de rénovation.

(0 808 800 700

/https://www.faire.fr/).

Installation qui ne paraît pas sécurisée

- Faire vérifier l'installation par un chauffagiste professionnel
- Avoir une grille d'arrivée d'air extérieur dans la pièce contenant un appareil à combustion
- Vérifier la distance réglementaire entre la sortie des gaz brûlés et la fenêtre
-
-

EN SAVOIR PLUS : Guides de l'ADEME « le chauffage au bois, mode d'emploi » et « poêle à bois, chaudière ou insert » « l'entretien des chaudières »
 Sur internet : www.flammeverte.org

Symptômes et effets sur la santé du CO

